

Aide Communautaire CONfinement 2 ACCO2



Quelles sont les entreprises concernées ?

- Toutes les entreprises
- Tous les secteurs d'activités



Conditions d'éligibilité

- ▶ Avoir un commerce (pas-de-porte) sur le territoire des Portes du Luxembourg
- ▶ Payer un loyer à un propriétaire particulier ou à une SCI (sans lien capitalistique direct avec l'entreprise locataire)
- ▶ Avoir fait l'objet d'une fermeture administrative à compter du mois de novembre 2020

Bénéficiez d'une aide du montant de votre loyer hors charges locatives (dans la limite de 800€)

- ◆ Pour les activités économiques recevant du public, qui font l'objet d'une fermeture administrative
- ◆ À compter du loyer de Novembre 2020
- ◆ Renouvelable tous les mois jusqu'à décision gouvernementale de réouverture

Dossier à retirer à la Communauté de Communes



Portes du Luxembourg

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg

37 Ter Avenue du Général de Gaulle 08110 Carignan

☎ 03 24 27 90 98 ✉ contact@portesduluxembourg.fr